

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 016 CA

SEANCE du 18 avril 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le dix-huit avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 3

Départs en cours de séance : 2 (+ 2 pouvoirs)

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Francis LARROQUE, conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à Bernard KSAZ, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU, M. Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion à Francis LARROQUE, Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF à Colette SABATHE

Excusés : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – M. Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Représentant Syndical UD CFDT.

M. le Commissaire du gouvernement – M. le représentant du Conseil départemental du Gers, collectivité de rattachement.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA SAC HASSO ET L'OPH32

Le Président rappelle que l'OPH DU GERS est un office public de l'habitat, associé de la SAC HASSO dont les six membres sont HABITAT AUDOIS, RODEZ AGGLO HABITAT, l'OPH DU GERS, LOT HABITAT, TARN HABITAT et TARN ET GARONNE HABITAT afin de constituer ensemble un Groupe d'Organismes de Logement Social au sens de l'article L. 423-1-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Pour réaliser les travaux et missions qui lui incombent personnellement, notamment en matière de communication, de ressources humaines, de contrôle de gestion, de qualité, d'achats et d'informatique, la société s'appuie sur les compétences et expertises de ses actionnaires. L'OPH32, susceptible de pouvoir apporter une assistance dans les domaines pré-cités, doit conclure une convention (annexe 9) de prestations de services avec la SAC que je vous sou mets pour approbation.

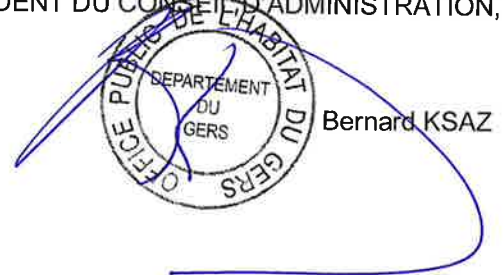
La Convention conclue entre la Société et l'OPH32, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, bénéficie de l'exception dite de quasi-régie tant pour les prestations réalisées que par l'OPH32 pour le compte de la société et inversement ; étant précisé que ces prestations sont – et seront- dès lors expressément exemptées des règles de mise en concurrence , ainsi le précise l'article L.2511-1 du code de la commande publique.

Ila été retenu par souci de transparence pour la Directrice Générale, de soumettre cette convention à la procédure des conventions règlementées conformément à l'article L.423-11 du CCH, bien qu'elle soit conclue à des conditions normales et courantes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, en cas de recours éventuel du présent dispositif :

- **d'approuver le projet de convention de prestations de services entre l'OPH32 et la société de coordination HASSO,**
- **de conférer tous pouvoirs à la Directrice Générale, pour le finaliser et le signer, le cas échéant.**

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 Bernard KSAZ

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS
DEPARTEMENT DU GERS

Pour : 16
Abstention :
Contre :